

## TROC ET PUCES DE QUEVEN DU 17 juin 2018

### ATTESTATION AUX PARTICULIERS

Je soussigné(e),

Nom : .....Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et :

1 – ne pas être professionnel

2 – ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

3 – ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R312-9 du code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

# Dimanche 17 juin 2018

Stade de Kerlébert  
à Quéven (en extérieur)  
De 9h à 18h

## *TROC et PUCES*

Organisé par  
Quéven Athlétisme 56

***INSCRIPTIONS ET  
RENSEIGNEMENTS  
au 06.30.22.52.93. ou  
videgrenierqa56.2018@gmail.com***

Buvette, sandwiches, gâteaux  
Entrée 1€, gratuit – 12 ans



# REGLEMENT INTERIEUR

- 1 - Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et particuliers (dans la limite de 2 expositions par an), aux associations, aux déballers d'un jour.
- 2 - Seront exposants les personnes physiques ou morales, ainsi que les associations (loi 1901) dont le bulletin d'inscription sera correctement rempli, daté, signé et accompagné du règlement.
- 3 - L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant pouvant entraîner des troubles lors de la manifestation.
- 4 - Les enseignes à caractère politique, syndical, religieux sont interdites sur les emplacements.
- 5 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou de préjudice. Il lui incombe de pourvoir à leur assurance.
- 6 - La vente et/ou l'échange d'animaux sont interdits.
- 7 - Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- 8 - Les exposants seront accueillis entre 7h30 et 9h00 (fléchage assuré à partir de la voie express) et devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 9h00. Ils ne pourront remballer avant 18h. 1- **Aucun véhicule ne sera admis sur le stade.**
- 9 - Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation, tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser l'accès après 9h00 et ceci sans remboursement par le comité organisateur.
- 10- Le remboursement des inscriptions ne sera admis que si le comité organisateur annule pour cas de force majeure.
- 11 – Les réservations et le règlement devront être effectués avant le **samedi 9 juin 2018**.
- 12- Des tables seront mises à disposition sur réservation et dans la limite des stocks disponibles.
- 13 – Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.
- 14- Chaque exposant est autorisé à rentrer gratuitement sur le site avec une seule personne. Au-delà toute entrée sera payante.
- 15 – Il est interdit d'acheter sur le vide-grenier et de revendre sur place le même jour.
- 16 – Les emplacements sont numérotés, il ne sera toléré aucune modification concernant leur attribution sans l'accord express de l'organisation.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à LE FLOCH Virginie, n° 30 LE PUIL, 56520 GUIDEL

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Fournir obligatoirement une copie de la pièce d'identité à joindre au bulletin d'inscription. Précisez :

Carte d'identité  Permis de conduire  Passeport  (cochez)

N° de la pièce : ..... délivrée le :  
..... à : .....

## RESERVATION

Joindre chèque de réservation au nom de Quéven Athlétisme 56

	<b>Avec table</b> (Dans la limite des stocks disponibles)	<b>Sans table</b>
2 m	10€	7€
4 m	15€	10€
6 m	20€	15€

Nombre de mètres **avec** table : ..... soit : €

Nombre de mètres **sans** table : ..... soit : €

Je soussigné(e) ..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare l'accepter sans réserve.

A .....le .....

Signature